ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **Index AI : MDE 23/006/2009 – ÉFAI**

20 mars 2009

AU 80/09 **Détention au secret / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements / Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion**

ARABIE SAOUDITE	**Muhammad Ali Muhammad al Sfawani (h)**	**]**
	Hassan Muhammad al Sadiq (h)	**]**
	Qassim Muhammad al Mawsi (h),	**] entre 14 et16 ans**
	Muhammad Arif Muhammad al Dahim (h)	**]**
	Abdullah Muhammad al Khalaf (h)	**]**
	Mustafa Muhammad al Fardan (h)	**]**
	Nouh Ali Salih Abdul Jabbar (h), 28 ans	
	Makki Al Abbas (h), environ 40 ans	

Les huit personnes nommées ci-dessus, parmi lesquelles figurent six mineurs, appartiennent toutes à la minorité chiite de la province de l'Est de l'Arabie saoudite. Elles sont détenues au secret et Amnesty International craint qu'elles ne subissent des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Ces personnes ont été arrêtées à la suite de manifestations organisées dans la province de l'Est afin de protester contre l'arrestation de chiites visitant le tombeau du prophète Mahomet à Médine, dans l'ouest de l'Arabie saoudite, par les forces de sécurité en février 2009. S'il s'avérait qu'elles sont détenues uniquement pour avoir participé à cette manifestation pacifique, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion.

Les six mineurs, tous âgés de quatorze à seize ans, ont été appréhendés entre le 4 et le 8 mars 2009 et placés dans un foyer pour enfants à Al Khober (province de l'Est). La plupart d'entre eux, si ce n'est tous, n'auraient pas été autorisés à recevoir des visites de leur famille. Selon les informations recueillies par Amnesty International, ils ont été arrêtés en raison de leur participation à une manifestation qui s'est tenue le 27 février 2009 à Safwa (province de l'Est) en réaction aux événements de Médine, et ils sont peut-être également soupçonnés d'avoir jeté des pierres sur les forces de sécurité.

Nouh Ali Salih Abdul Jabbar et Makki Al Abbas ont été arrêtés à la suite d'un rassemblement à Al Awamiyya (province de l'Est) le 19 mars 2009. D'après leurs proches, on ignore où ils se trouvent actuellement. Ce rassemblement avait été organisé pour protester contre un mandat d'arrêt décerné à l'encontre de Sheikh Nimr Bagir al Namr, haut dignitaire chiite et imam d'une mosquée d'Al Awamiyya. Le motif de ce mandat serait lié à ses critiques au sujet des attaques de chiites se rendant au tombeau du prophète Mahomet et de l'intolérance religieuse généralisée contre la communauté chiite en Arabie saoudite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La grande majorité des citoyens saoudiens sont des musulmans sunnites et la religion officielle de l'État est la doctrine wahabite. L'État considère que l'islam chiite est incompatible avec le wahabisme et restreint donc sa pratique.

Les autorités saoudiennes ont régulièrement recours à la détention au secret, une pratique qui occasionne souvent des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. En Arabie saoudite, les manifestations ne sont pas autorisées. Ceux qui bravent cette interdiction sont fréquemment détenus au secret sans inculpation, privés de la possibilité de contester devant un tribunal la légalité de leur détention, et torturés.

En février 2009, des membres du Comité pour la propagation de la vertu et la prévention du vice (CPVPV), également appelé *mutawaeen* ou police religieuse, ont filmé des femmes chiites venues voir le tombeau du prophète Mahomet à Médine. Un plus grand groupe composé d'hommes et de femmes chiites également présent sur les lieux, irrité par ces agissements, est allé manifester devant les locaux du CPVPV à Médine afin de récupérer la bande vidéo. La situation a dégénéré et des affrontements ont débuté lorsque des membres du CPVPV ont attaqué les manifestants, dont un certain nombre ont été blessés et au moins neuf ont été arrêtés, avant d'être libérés au bout d'environ une semaine de détention. Selon le ministre de l'Intérieur, le prince Naif bin Abdul Aziz al Saoud, certaines personnes appartenant à la communauté sunnite ont aussi été appréhendées.

Le 14 mars 2009, ce dernier, s'exprimant au sujet des arrestations de personnes impliquées dans ces faits, aurait déclaré : *« Les citoyens ont à la fois des droits et des devoirs ; leurs activités ne doivent pas contredire la doctrine suivie par l'Oumma. C'est la doctrine des sunnites et de nos vertueux patriarches. Certains citoyens suivent d'autres écoles de pensée et ceux d'entre eux qui sont intelligents doivent respecter cette doctrine. »*

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :
- dites-vous préoccupé à l'idée que Muhammad Ali Muhammad al Sfawani, Hassan Muhammad al Sadiq, Qassim Muhammad al Mawsi, Muhammad Arif Muhammad al Dahim, Abdullah Muhammad al Khalaf, Mustafa Muhammad al Fardan, Nouh Ali Salih Abdul Jabbar et Makki Al Abbas soient détenus au secret et, par conséquent, exposés au risque de torture ou d'autres mauvais traitements ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que ces personnes soient protégées contre toute forme de torture et d'autres mauvais traitements ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'elles soient autorisées régulièrement à consulter leurs avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- demandez qu'elles soient libérées immédiatement et sans condition si elles sont détenues uniquement pour avoir participé à des manifestations non violentes.

APPELS À :
Chef de l'État et du gouvernement :
His Majesty King Abdullah Bin ‘Abdul ‘Aziz Al-Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court
Riyadh, Arabie saoudite
Fax : (*via* le ministère de l'Intérieur) +966 1 403 1185 (Merci de vous montrer persévérant)
Formule d'appel : *Your Majesty,* / Sire, (puis Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :
His Royal Highness Prince Naif bin ‘Abdul ‘Aziz Al-Saud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
P.O. Box 2933, Airport Road,
Riyadh 11134, Arabie saoudite
Fax : +966 1 403 1185 (Merci de vous montrer persévérant)
Formule d'appel : *Your Royal Highness,* / Monseigneur, (puis Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

COPIES À :
Président de la Commission des droits humains :
Mr Bandar Mohammed Abdullah Al Aiban
President
Human Rights Commission

P.O. Box 58889, King Fahad Road, Building No. 373
Riyadh 11515, Arabie saoudite
Fax : +966 1 4612061

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 1er MAI 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.